

O R S T O M
INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION



BIDONVILLES D'ABIDJAN
UN TABLEAU DES EQUIPEMENTS ET DU CONFORT DANS LE LOGEMENT

Alphonse YAPI DIAHO
Décembre 1988

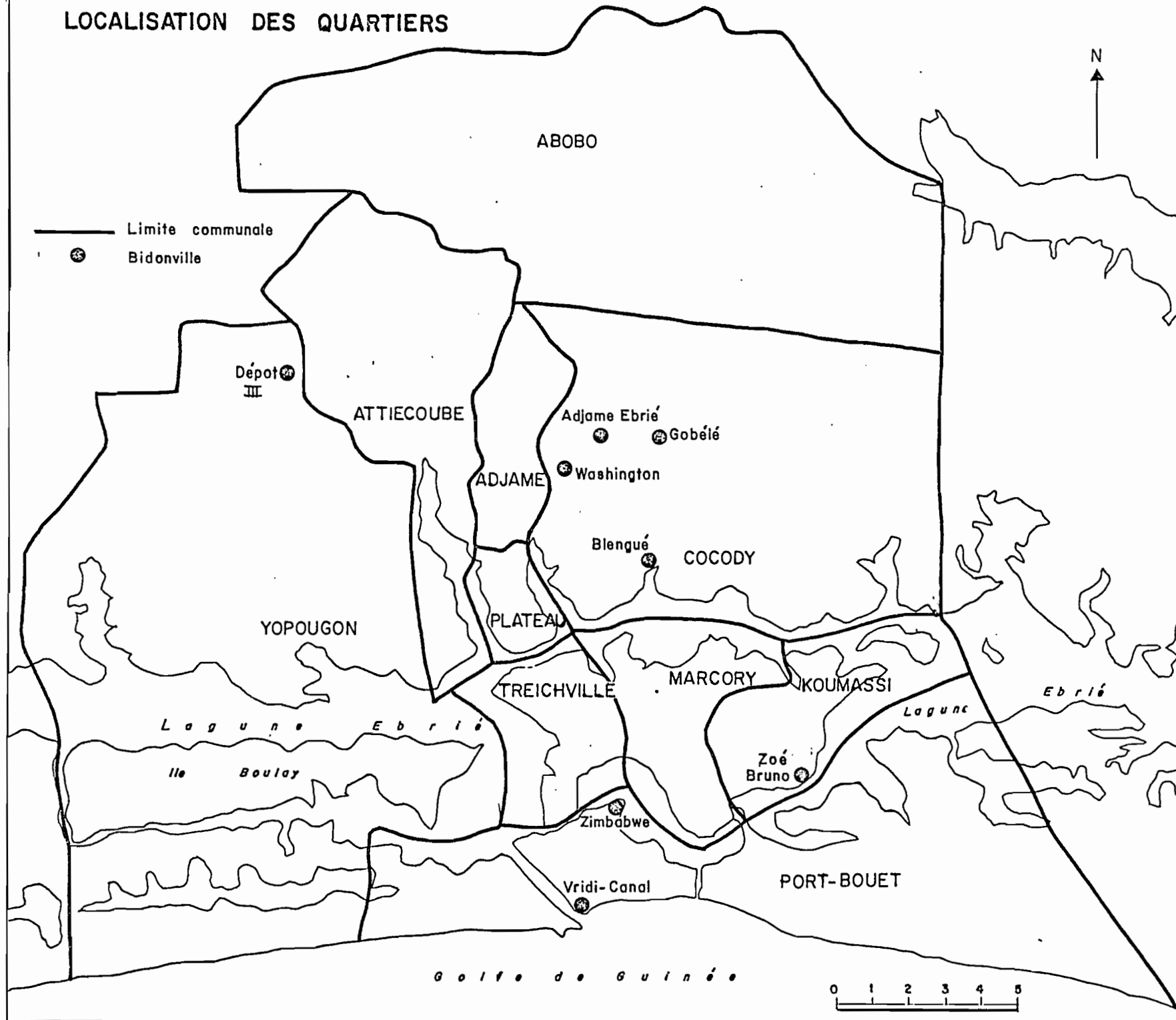
BIDONVILLES D'ABIDJAN

UN TABLEAU DES EQUIPEMENTS ET DU CONFORT DANS LE LOGEMENT

S O M M A I R E

	Pages
INTRODUCTION	
I. L'UNIVERS DES REBUTS.....	2
II. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET LES MODES D'ECLAIRAGE.....	5
II.1. L'approvisionnement en eau.....	7
II.2. L'eau plus chère	11
II.3. Les moyens d'éclairage.....	13
III. LES ELEMENTS DE CONFORT DU LOGEMENT.....	15
III.1. Le relevé des éléments du confort.....	17
III.2. L'évaluation quantitative.....	19
III.3. Les modes d'exploitation.....	21
III.4. La localisation des éléments de confort.....	27
CONCLUSION.....	30

LOCALISATION DES QUARTIERS



Centré sur les modes d'approvisionnement des populations des bidonvilles en eau et en électricité d'une part, l'inventaire des commodités de confort dont disposent les habitants d'autre part, ce tableau est une contribution à la connaissance des conditions de vie en milieu d'habitat précaire. Il dresse un état des lieux. Son support est une enquête sur les processus de développement de l'habitat précaire et sur les conditions de logement qui y sont offertes. Les informations ont été collectées dans huit établissements d'habitat précaire, tous des bidonvilles : il s'agit de Blengué, Gobelé, Adjamé Ebrié (au Deux-Plateaux), Washington, Dépôt III-IV, Zoé-Bruno, Vridi-Canal et Zimbabwe.

Les quatre premiers sont situés dans la commune de Cocody, où on dénombrait en 1984 34.050 personnes dans les bidonvilles et autres unités non officielles (33 % de la population communale). Blengué, Gobelé, Adjamé Ebrié et Washington ayant respectivement 1716, 942, 6148 et 5007 habitants (1).

Dépôt III-IV est un sous-quartier d'Andokoi dans la commune de Yopougon. Il s'est développé sur la zone industrielle. Au recensement de 1984, il comptait 2300 habitants soit 11,3 % de la population des quartiers non officiels, alors dénombrée à 20300 personnes (7 % de la population de la commune).

(1) Les effectifs de population dans tous les quartiers étudiés sont obtenus à la suite de calculs effectués à partir des données du recensement administratif de fin 1984-début 1985; AUA-DCGTX, novembre 1986.

Zoé Bruno s'est développé sur la zone industrielle de Koumassi, dans la commune du même nom. Des 32 400 habitants comptés dans l'habitat spontané en 1984, sur une population totale de 202.600 habitants (1984), 7743 étaient localisés dans le quartier Zoé Bruno.

Vridi- Canal et Zimbabwe (1) s'étendent respectivement le long du canal de Vridi sur le littoral, et de la lagune Ebrié sur la pointe nord de la zone industrielle de Vridi, dans la commune de Port-Bouet - qui est la plus "bidonvillisée" de l'agglomération abidjanaise : 80700 habitants sur les 130700 recensés (soit 62 %) vivent dans les bidonvilles. Vridi Canal et Zimbabwe comptaient 14540 et 4922 habitants.

I. L'UNIVERS DES REBUTS

Ces quartiers se singularisent par quelques traits, caractéristiques des bidonvilles. Certains se rencontrent dans d'autres formes d'habitat non planifié.

1- L'habitat est à dominante bois. Ce bois provient toujours de la récupération, comme tous les autres matériaux qui y sont utilisés : fûts aplatis, feuilles de métal galvanisées oxydées, cartons et plastiques de conditionnement hors d'usage, etc. Le ciment n'y est pas totalement absent. Sa pénétration est cependant très récente, et elle témoigne les évolutions amorcées par les bidonvilles depuis quelques années.

(1) Après les élections municipales de novembre 1980, Zimbabwe appelé aussi la "pointe des fumeurs" a été débaptisé ; il est devenu Vridi III, et Vridi Canal, Vridi II. Toutefois Zimbabwe et Vridi Canal restent toujours les noms d'usage.

2- L'occupation du sol n'est pas organisée selon les normes de la géométrie, de sorte que les constructions sont implantées anarchiquement ; il n'existe pas de rues tracées, ni d'espace réservé à des équipements...

3- Les terrains sont illégalement investis ; aucun propriétaire de baraques ne peut justifier son titre de propriété sur les parcelles bâties, en dehors de ses constructions. Les terrains occupés par Gobélé, Blengué, Washington et Zoé Bruno ont été immatriculés au nom de l'Etat et relèvent par conséquent du domaine privé de celui-ci ; Vridi Canal et Zimbabwe se sont développés sur des terrains appartenant au Port Autonome d'Abidjan; Dépôt III-IV sur le Domaine public (terrains aménagés et affectés à des services de l'administration publique), Adjamé Ebrié enfin, sur un vaste lotissement (près de 150 ha) réalisé par la SETU (1) au profit des autochtones Ebrié du village d'Adjamé (2).

(1) SETU : société d'Equipement des Terrains urbains. Société d'Etat créée en 1971, et chargée de la promotion foncière, la SETU est dissoute en 1985. Ses prérogatives sont reprises et poursuivies par Direction et Contrôle des grands Travaux, une structure sous la tutelle de la présidence de la République.

(2) Le village situé sur l'emprise de la future voie triomphale, sera déplacé. Le lotissement d'Adjamé Ebrié qui lui est réservé est doté de toutes les infrastructures de base : eau potable, électricité voirie, assainissement, etc..

4- Socialement et politiquement les quartiers sont organisés et structurés selon des normes qui rappellent la société villageoise : un chef de quartier, généralement le fondateur qu'entourent des notables (1). Ceux-ci sont issus des différents groupes de nationalités et/ou ethniques dominants. D'où leur nombre variable d'un quartier à un autre selon leur degré de cosmopolitisme. Adaptation au milieu urbain ? Le chef(2) et ses notables "travaillent" en collaboration avec les maires, si l'on en croit nos informateurs.

Au total 500 concessions ont été parcourues et observées pendant deux ans, de 1984 à 1986 :

Blengué	: 50
Gobélé	: 68
Deux plateaux-villages	: 52
Washington	: 80
Dépôt III-IV	: 65
Zoe Bruno	: 50
Vridi-Canal	: 75
Zimbabwe	: 60

(1) Le chef peut être choisi parmi les anciens. Un jeune qui a fait des études peut être investi dans les fonctions de chef par les anciens, à condition de faire preuve de dynamisme et de sérieux.

(2) Dans ces quartiers, le terme consacrée à la chefferie est celui de "comité". Le chef est appelé "président de comité".

Aux propriétaires de ces concessions-au nombre de 500-, il a été soumis un questionnaire et une "fiche concession" (1) qui devraient permettre, le premier, de suivre la mobilité socio spatiale des intéressés, la seconde, l'évolution des entreprises immobilières de ces derniers par ordre chronologique... Une trentaine (36) d'absentéistes ont été repérés dans l'échantillon. Parmi eux, une importante majorité résident dans les quartiers officiellement lotis et dotés d'un minimum d'infrastructures (eau potable, électricité...). Ajoutons à cette présentation d'ensemble que les populations de ces quartiers sont majoritairement composées de locataires, comme dans les autres quartiers de la ville.

Les résultats présentés ici sont constitués d'une série de tableaux. Les conditions de logement des absentéistes ne sont pas pris en compte par ces tableaux, dont chacun fait l'objet d'un commentaire léger. Car ce travail étant avant tout un "état des lieux".

II- L'APPROVISIONNEMENT EN EAU, ET LES MODES D'ECLAIRAGE

En Côte d'Ivoire, la production et la distribution de l'eau potable ^{et de l'électricité} relèvent du monopole de deux sociétés, dans lesquelles l'Etat est associé à des partenaires privés locaux et extérieurs.

(1) De nombreux propriétaires possèdent plusieurs concessions dans un même quartier. Pour cette opération nous avons retenu de ne visiter qu'une seule concession pour un même propriétaire. Dans la plupart des cas, le choix a été porté sur la concession la plus ancienne-où réside d'ailleurs généralement le propriétaire.

Tableau n° 1 : L'EAU ET L'ELECTRICITE

Equipements	EAU			ECLAIRAGE						
				Compteur	Compteur	Lampe à	Lampe à		Groupe	
				personnel	d'un re-	pétrole	gaz		Electro-	
					distribu-			Bougie	gène	Batteries
Quartiers					teur					
Blengué	-	48	47			50				
		96 %	94 %			100 %				
Gobélé	1	66	17	2	10	61		1		
	1,5 %	97 %	25 %	3 %	14,7 %	89,7 %		1,6 %		
Zimbabwe		60	34	3		46			20	1
		100 %	56,6 %	5 %		76,6 %			33 %	2 %
Adjame Ebrié		52		1	20	39	1			
		100 %		2 %	38 %	75 %	2 %			
Dépôt 3-4	2	62	1	2	5	58				
	3 %	95 %	1,5 %	3 %	7,6 %	89 %				
Vridi-Canal		66	50	35	13	36				
		90,6 %	66,6 %	46,6 %	17,3 %	50,6 %				
Washington	2	72	6	2		80				
	2,5 %	90 %	7,5 %	2,5 %		100 %				
ZOE Bruno		49	34		21	38	1			
		98 %	68 %		42 %	76 %	2 %			
TOTAL	5	417	186	43	69	410	2	1	20	1
	1 %	95,4 %	37 %	9 %	12 %	982 %	0,4 %	0,2 %	4 %	0,2 %

Il s'agit de Société de distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI) et de l'Energie Electrique de la Côte d'Ivoire (EECI). Ces deux sociétés étendent-elles leurs services aux bidonvilles ? Ou au contraire, les habitants y sont condamnés à la recherche et à l'exploitation d'autres sources et/ou d'autres voies d'approvisionnement (cf tableau n° 1 ci-contre) ? Car la réglementation en vigueur exclut du champ des actions gouvernementales en matière d'équipement, les quartiers non lotis officiellement par les services compétents ou reconnus par ceux-ci.

II.1 - L'approvisionnement en eau

L'eau courante n'existe dans aucun des quartiers, ni dans aucune concession (cf.supra). La majorité des habitants des 500 concessions s'approvisionnent en eau potable auprès des revendeurs privés, propriétaires exploitants de pompes installées dans les quartiers : 477 (95,4 %) (1). Des puits assurent également l'approvisionnement en eau : 186 (37 %) concessions en

(1) Il faut signaler que la revente de l'eau au détail est une activité illégale, en Côte d'Ivoire. Néanmoins elle est tolérée par la SODECI. Cette dernière a dû établir dans ses registres un code spécial revendeur d'eau, le code V. Les revendeurs y sont astreints au paiement d'une caution élevée, d'au moins 80.000 FCFA (1983). Cette disposition ne parvient pas à enrayer les installations clandestines, non déclarées. Il faut noter que le compteur est toujours placé dans un quartier officiel voisin du point de distribution, même dans le cas d'une installation autorisée par la SODECI voir à ce sujet l'alimentation en eau d'Abidjan par J.SAIN-VIL dans Mémoire et Documents de l'IGT, n° 59 avril 1983.



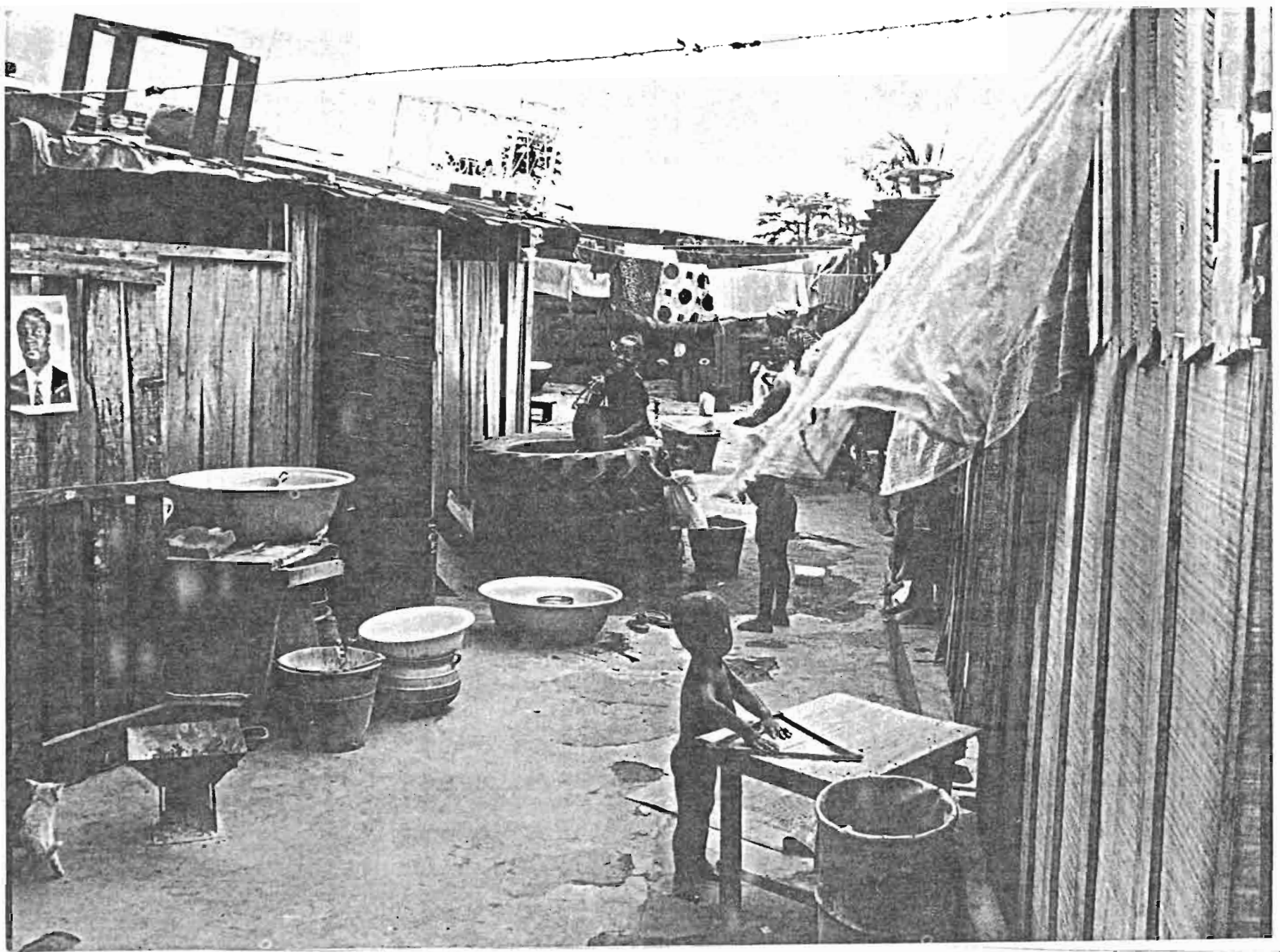
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EST ASSURE PAR
DES EXPLOITANTS DE POMPES PRIVEES DANS LE QUARTIER

sont équipées. Blengué (94 %), Zoé Bruno (68 %), Vridi Canal (66,6 %) et Zimbabwe (56,6 %) sont les quartiers où cet équipement est fréquent dans les concessions. A Gobélé seulement 17 % des concessions en sont pourvues ; à Washington, il n'existe que dans 7,5 % des concessions ; ils sont en revanche inexistantes à Dépôt III-IV (1,5 %) et à Adjamé Ebrié (0 %).

La présence d'un puits n'empêche pas de recourir aux revendeurs privés pour les besoins en eau potable. Car l'eau de puits est mal appréciée par les ménages ; ils "ne trouvent pas bonne" (non potable), surtout dans les bidonvilles du sud où l'eau de la nappe a le double inconvénient d'avoir une teneur en sel forte et de contenir des impuretés. La vaisselle, la lessive et la toilette du corps demeurent les seuls domaines d'utilisation de ces eaux.

La quasi totalité des habitants de ces quartiers sont tributaires des revendeurs pour leur approvisionnement en eau potable. Sur ce plan, ils sont proches des occupants des logements dans l'habitat évolutif (1).

(1) ANTOINE Ph. DUBRESSON A. MANOU A. : Abidjan "côté cours"
Paris, ORSTOM KARTHALA, 1988, 274 p.



LE Puits creuse au milieu de la cour assure
l'approvisionnement en eau

II.2- L'eau plus chère

Tableau n° 2 : Prix de vente au détail de l'eau à Abidjan en 1983

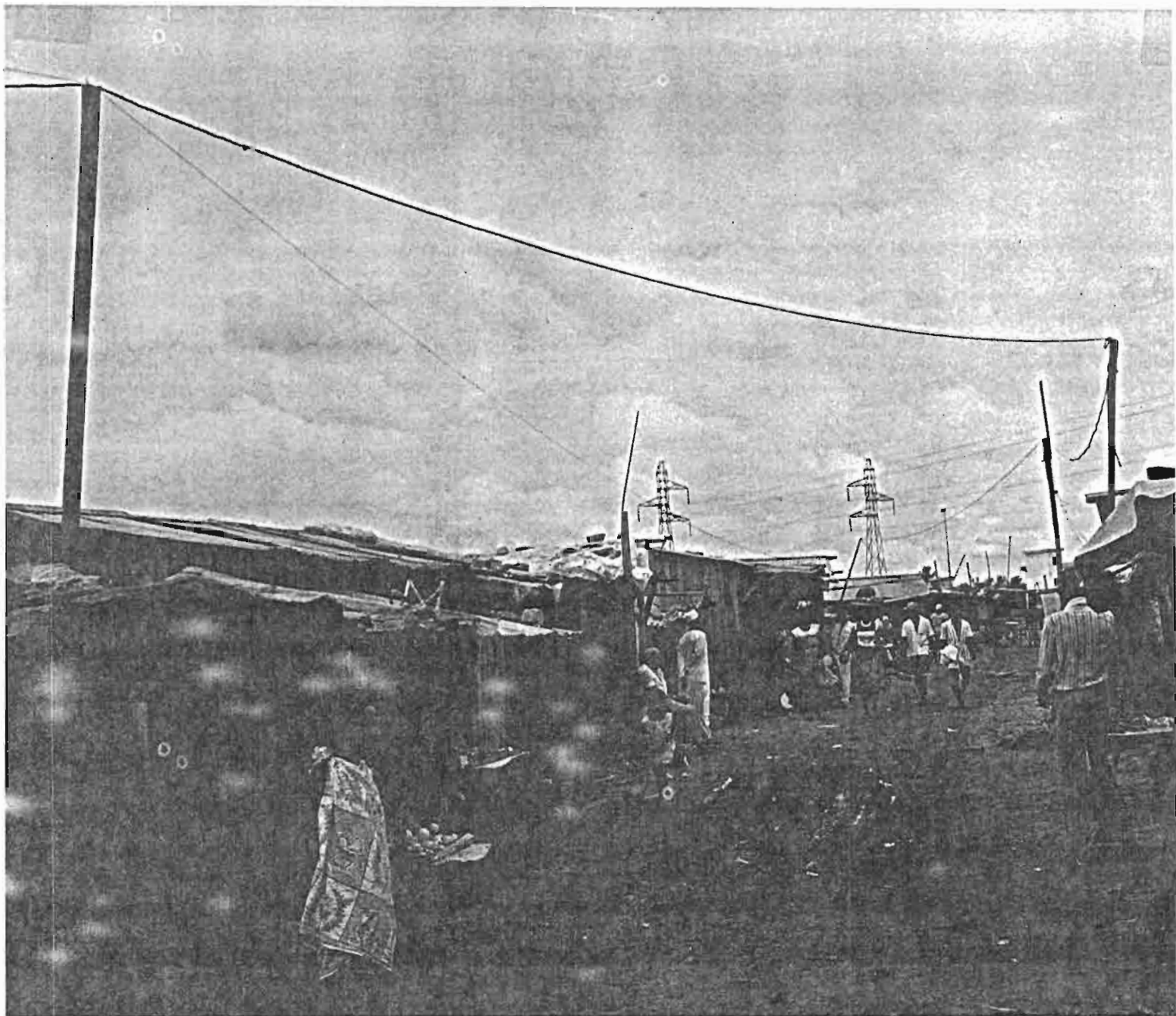
Capacité des récipients	4-5 l	10 l	15-20 l	30-60 l	80 l	100 l	200 l
Prix de vente suivant la taille	5 F	10 F	15 F	25 F	60 F	75 F	150 F
Prix de revient moyen du litre	1 F	1 F	0,8 F	0,7 F	0,7 F	0,7 F	0,7 F

Source : Jean SAINT-VIL l'alimentation en eau d'Abidjan IGT, 1983

Par ce mode d'alimentation, les ménages paient l'eau plus chère : en 1982, alors que le prix officiel moyen du litre d'eau était de 0,18 FCFA, les ménages la payaient entre 0,4 et 0,7 FCFA auprès des revendeurs (1). Et d'après les calculs effectués par le défunt BCET- sur la base d'une consommation moyenne de 276 litres/jour-, un ménage approvisionné par les revendeurs privés dépensait 4140 FCFA/mois ; avec un abonnement à la SODECI, il aurait dépensé 1490 FCFA, soit une économie nette de 2560 FCFA(2).

(1) BCET : Suivi du PDU 1, relevé de cours, situation en novembre 1982.

(2) Le recours aux revendeurs s'expliquerait selon le BCET par la crainte d'une facture trop élevée, qui nécessite de réunir une somme importante dans un délai d'une à deux semaines. De plus certains revendeurs offrent à leurs clients des modalités de paiement intéressantes, à conditions de leur être fidèles : paiement de la consommation toutes les semaines ou toutes les quinzaines, et non à chaque livraison.



DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES PRECAIRES

II.3- Les moyens d'éclairage (cf. tableau n° 1 page 6)

De même qu'ils sont exclus des programmes d'adduction d'eau, les quartiers non lotis ne peuvent pas être insérés dans les plans d'électrification de l'EECI. Ils ne sont donc pas électrifiés, en dépit des "compteur personnel", "compteur redistributeur" déclarés, et qui pourraient laisser croire à l'électrification de ces quartiers. Le moyen d'éclairage dominant est la lampe à pétrole : 82 % des propriétaires le déclarent. Dans les quartiers Washington et Blengué, la lumière provient de la lampe à pétrole exclusivement ; à Gobélé, Dépôt III-IV, les ménages de 9 concessions sur 10 l'utilisent ; dans les autres quartiers, la lampe à pétrole est utilisée dans plus de 75 % des concessions sauf à Vridi-canal (50,6 %).

A l'exception de Gobélé, l'électricité est utilisée dans tous les autres quartiers ; 135 propriétaires (25 %) l'ont déclaré existante dans leur concession (1). Dans une vingtaine d'entre elles, les "abonnés" sont alimentés par un groupe électrogène (Zimbabwe) ; les autres sont "branchés" sur le réseau de la société EECI ; plus de la moitié d'entre eux (69) n'ont pas un compteur individuel "personnel", ils profitent de celui d'un tiers, moyennant le paiement d'une "redevance" d'un montant forfaitaire de 2000 à 5000 F CFA (2). C'est au Adjamé Ebrié et à

(1) Cela ne signifie pas que tous les ménages vivant dans ces 135 concessions ont l'électricité dans leur logement. Par exemple dans une concession de 15 ménages à ZOE Bruno, 2 ménages seulement avaient l'électricité, le propriétaire et un locataire.

(2) Le montant de cette redevance varie proportionnellement au nombre d'ampoules déclarés, mais aussi selon qu'il existe une prise ou pas. La prise correspond à une redevance de 3000 à 5000 F, et l'ampoule de 1500 à 2000, selon les quartiers.

Zoé Bruno que ces "sous-abonnés" sont en nombre plus important. A l'inverse les abonnés détenteur d'un compteur en leur nom, au nombre de 45, sont plus nombreux à Vridi-Canal - qui est aussi le plus ancien de tous ces bidonvilles. Enfin, apparaissent sur le tableau des cas de fourniture d'électricité à l'aide de batterie de voiture et d'utilisation de bougie, de lampe à gaz.

Contrairement à l'eau où le mode d'approvisionnement est le même pour tous à l'échelle de la concession, du quartier, les ménages ont accès à des moyens d'éclairage variés. Dans une même concession tous les moyens qui figurent sur le tableau (p 6) peuvent être rencontrés. Cependant aucun moyen d'éclairage n'est utilisé de façon exclusive par les ménages. Au contraire l'on utilise simultanément la lampe à pétrole et l'électricité ou la lampe à pétrole et la bougie ou la lampe à gaz, souvent au grés des opportunités d'accès à ces moyens (autre que la lampe). Mais la combinaison la plus fréquente reste naturellement celle de l'électricité et de la lampe à pétrole.

De même que pour l'eau, l'éclairage par ces moyens et surtout par ces modes devient onéreux. Car sur les coûts de pétrole se greffent chez certains des redevances d'électricité. De plus au regard des conditions d'installation de l'électricité et de raccordement au réseau, l'approvisionnement est ici un véritable défi à la sécurité (1).

(1) YAPI Diahou A : origines géo-culturelles et profils socio économiques de 65 locataires du quartier ZOE Bruno, centre ORSTOM de Petit Bassam, 1984, 96 p.

III- LES ELEMENTS DE CONFORT DU LOGEMENT

Les indices de confort du logement sont en dehors de l'eau courante et de l'électricité, les commodités dont celui-ci est doté : WC, douchière, cuisine et espace de vie, ici la cour. Ces éléments rentrent en ligne de compte parmi les nombreux critères de classification logement dans un niveau de standing défini. C'est ce qu'on fait les précurseurs des études sur l'habitat à Abidjan, la SEMA (1963), puis le groupement BNETD-BCEOM (1973) (1).

Cette partie du tableau sera consacrée à l'évaluation quantitative des différentes commodités dans chaque concession, à leur localisation par rapport à cette dernière (2). On spécifiera ensuite si la commodité considérée est à usage individuel d'un ménage ou s'il est exploité en commun par tous les occupants d'une même concession. Ces considérations ne présument pas de la qualité des commodités (3).

(1) SEMA : Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Rapport n° 4, 1963.

BCEOM-BNETD : Projet de développement urbain. Rapport n° 4 ; politique de l'habitat et de promotion foncière ; Abidjan, 1974.

(2) Dans ces quartiers non structurés, les commodités WC et douchières ne sont pas intégrées au logement, pièce unique de 9 à 14 m², à l'usage d'un ménage. Elles sont plutôt intégrées à la concession, entité regroupant sur une même parcelle plusieurs ménages, comme dans "l'habitat cour" des quartiers officiellement lotis et construits en dur.

(3) La douchière est généralement une cabane à ciel ouvert, aménagé avec des morceaux de tôles, bidons et planches de rebut, des matériaux qui généralement ne peuvent servir à aucun autre usage en raison de leur état de décomposition avancée. Le WC une fosse plus ou moins profonde ; il est isolé par une cabane construite selon le même principe que la douchière et avec le même matériau.

Tableau n° 3 : LES ELEMENTS DU CONFORT DANS LES CONCESSIONS

	W.C.		BOUCHE		CUISINE	
QUARTIER	Existe (%)	N'existe pas (%)	Existe (%)	N'existe pas (%)	Existe (%)	N'existe pas (%)
Blengué	22 (44)	28 (56)	39 (78)	11 (22)	24 (48)	26 (52)
Gobélé	62 (91)	6 (9)	64 (94)	4 (6)	53 (78)	15 (22)
Adjamé Ebrié	49 (82)	3 (18)	52 (100)	0 (00)	38 (73)	14 (27)
Washington	62 (77,5)	18 (22,5)	74 (92,5)	6 (7,5)	49 (61)	31 (39)
Dépôt 3-4	45 (69)	20 (31)	52 (80)	13 (20)	30 (46)	35 (54)
ZOE Bruno	30 (60)	20 (40)	47 (94)	3 (6)	20 (40)	30 (60)
Vridi Canal	49 (65)	26 (35)	71 (95)	4 (5)	57 (76)	18 (24)
Zimbabwe	14 (23)	46 (77)	53 (88)	7 (12)	35 (25)	
TOTAL (%)	333 (66,6)	167 (33,4)	452 (90,4)	48 (9,6)	306 (61,2)	194 (38,8)

II.1 Le relevé des éléments du confort

D'après le tableau n° 3 (10.16), la douchière est la commodité la plus répandue ; 90,4 % des concessions en sont pourvues. En revanche, près de 40 % (38,8 %) ne sont pas équipées d'un coin cuisine et un tiers (33,4 %) ne sont pas dotés de wc.

D'un quartier à l'autre on remarque des différences quant à la proportion de concessions équipées. Ainsi, avec plus de 90 % de concessions dotées d'un wc, d'une douche et 76 % d'un coin cuisine, le quartier Gobélé apparaît comme celui qui offre un meilleur cadre de logement. Le lotissement d'Adjamé Ebrié offre un niveau d'équipement presque identique à celui de Gobélé: 82 % des concessions ont le wc, toutes la douchière et 73 % un coin cuisine. Dans les autres quartiers, la proportion des concessions équipées varie d'une commodité à l'autre. Les concessions de Dépôt III-IV et de Zoé Bruno sont moins équipées en cuisine (46 % et 40 %) ; à Zimbabwe (77 %) et à Blengué (56 %) plus de la moitié des concessions ne sont pas dotées de WC ; en revanche on y trouve des douchières dans plus de 75 % des concessions, un coin cuisine dans 50 % des cas.

Si on rapporte la présence ou l'absence des commodités à la structure des sites des différents quartiers d'une part, au statut juridique des parcelles ainsi qu'au niveau d'aménagement (de la parcelle) d'autre part, on remarque une concordance entre site-statut juridique des parcelles et types de commodités existantes (cf. supra). Ainsi les quartiers insulaires de l'île de Petit Bassam et ceux du littoral ont de faibles proportions de

Tableau n° 4 : LES ELEMENTS DU CONFORT, NOMBRE D'UNITES

QUARTIERS	W.C.					DOUCHE					CUISINE				
	1	2	3	4	TOT.	1	2	3	4	TOT.	1	2	3	4	TOT.
Blengué	20	1	-	-	22	37	1	-	-	39	25	-	-	-	25
Gobélé	61	2	-	-	62	61	1	-	-	63	52	-	-	-	52
Adjamé Ebrié	48	-	-	-	48	53	-	-	-	53	36	-	-	-	36
Washington	64	-	-	-	64	75	2	-	-	77	36	-	-	-	36
Dépôt 3-4	44	-	1	-	39	51	-	1	-	48	29	-	1	-	28
LOE Bruno	28	2	-	-	35	39	7	-	-	53	20	-	-	-	29
Vridi Canal	43	3	2	1	59	45	16	7	1	102	50	2	2	2	68
Zimbabwe	10	3	1	-	19	46	3	1	-	55	33	2	-	-	37
TOTAL	322	11	3	1	349	113	23	9	1	1490	303	4	3	2	328

concessions équipées en WC. C'est qu'ici la nappe affleure le sol; ce qui ne permet pas toujours d'aménager des fosses, surtout en l'absence d'une véritable technique de maîtrise des sites qui sont soit marécageux, soit sablonneux. D'où la construction de WC sur pilotis le long du front lagunaire. A l'inverse sur les sites de Washington, Adjamé Ebrié, Dépôt III-IV, situés sur le continent, loin des plans d'eau lagunaires, la nappe se tient à des profondeurs de 75 à 80 mètres, ce qui constitue ici un avantage, notamment pour l'aménagement de fosses (1). Ainsi s'explique donc la présence de nombreux WC dans ces quartiers.

Partant de l'idée que ces commodités (comme tous les biens d'ailleurs) ne sont utiles que par l'exploitation que les habitants peuvent en faire, nous avons poursuivi l'observation pour d'une part déterminer à l'échelle de la concession, le nombre de WC, douchières et coins cuisine mis à la disposition des résidents, et d'autre part apprécier l'accès à ces commodités. Cette seconde dimension privilégie essentiellement la localisation géographique des éléments considérés par rapport à la concession.

III.2- L'évaluation quantitative

Dans toutes les concessions, le nombre de WC, douchière et coins cuisine ne dépasse pas l'unité. (cf. tableau n° 4 p. 18)

Sur le lotissement Ebrié, à Washington et à Dépôt III-IV, aucun propriétaire n'a déclaré plus d'un WC par concession ; il en est de même pour la douchière (sauf à Washington). Dans les autres

(1) AURA : Plan d'aménagement d'Abidjan, Rapport justificatif, Mai 1969



DES W C SUR PILOTIS

quartiers quelques concessions (très peu nombreuses) ont en double certaines commodités. C'est le cas à Vridi Canal aussi bien pour les WC, les douchières que pour les "coins-cusines" ; Zimbabwe, moins bien doté en WC, compte quelques concessions ayant en double WC, douchières et coins-cuisine. Ces doubles sont exploités le plus souvent par le ménage du propriétaire, lequel marque ainsi son statut et les prestiges qui peuvent y être attachés. Dans certains cas mêmes le WC est exploité par le propriétaire seul, tandis que les siens doivent partager un même avec les autres résidents (1).

III.3- Les modes d'exploitation

Qu'il s'agisse des WC, des douchières ou des coins-cuisine, toutes les commodités sont partout exploitées en commun par tous les ménages résidents, de la même concession (cf. tableau n° 5 p.22) : 69 % des WC sont communs ; pour les douchières et les coins-cuisine les proportions sont de 72,9 % et 67 % . Avec une moyenne de 25 à 35 habitants par concession, parfois plus, on peut affirmer que les concessions restent sous-équipées. Un

(2) Cette pratique des propriétaires n'est pas spécifique à ces quartiers. Pascal DESTOUCHES, puis l'équipe qui a suivi le PDU 1 l'ont rencontré dans les quartiers officiels lotis voir DESTOUCHES (P.) : l'habitat à Abidjan l'exemple d'Adjamé Cocody, ORSTOM Petit Bassam 1975 ; BCET suivi du PDU 1, novembre 1982.

Tableau n° 5 : L'EXPLOITATION DES ELEMENTS DE CONFORT

Exploitation	W.C.				DOUCHE				CUISINE			
Quartiers	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	TOT.
Blengué	4	15	3	22	6	31	2	39	11	9	4	24
Gobélé	13	32	17	62	14	32	18	64	15	28	10	53
Adjamé Ebrié	1	39	9	49	2	40	10	52	6	27	5	38
Washington	8	50	4	62	9	58	7	74	8	38	3	49
Dépôt 3-4	8	19	18	45	17	16	19	52	7	12	11	30
ZOE Bruno	1	29		30	1	45	1	47	5	15		20
Vridi Canal	9	37	3	49	11	57	3	71	12	43	2	57
Zimbabwe	1	9	4	14	2	50	1	53	3	32	-	35
	45	223	58	333	62	329	61	452	67	204	35	306
	14 %	69 %	17 %	100 %	13,7 %	72,9 %	13,4 %	100 %	22 %	67 %	11 %	100 %

tel rapport (nombre d'habitants/WC/douche/coin-cuisine) conduit à s'interroger sur l'utilité réelle du WC ou de la douche dans une concession. La solution pour la majorité des bidonvillois face à ce sous-équipement, consiste à ériger les espaces vacants au coeur des quartiers, les décharges, les bords de lagune, les plages et autres lieux publics en de véritables WC publics : "on va des fois sur la route", "derrière les maisons quelquefois", "on se débrouille aussi au bord de la lagune" répondent de nombreux propriétaires, surtout dans les quartiers méridionaux (1).

La confection des repas fait également appel à la débrouillardise des femmes, en raison du nombre limité des locaux, mais aussi et surtout en raison de la structure non élaborée de ce que l'on s'accorde à appeler cuisine ici, misère du vocabulaire-oblige. En effet, la cuisine défini comme espace aménagé et équipé, lieu approprié de confection des repas est à proprement dit inexistante, si non rarissime. La cuisine quand le propriétaire y a songé se résume à un abri très sommaire, le plus souvent un hangar d'un à deux mètres carrés. Quelques feuilles de tôle posées contre deux chevrons (des quatre qui servent de support à la toiture), parent le vent et protègent ainsi les flammes nécessaires à la cuisson des repas. Là où cet abri est inexistant, les ménagères se débrouillent "devant

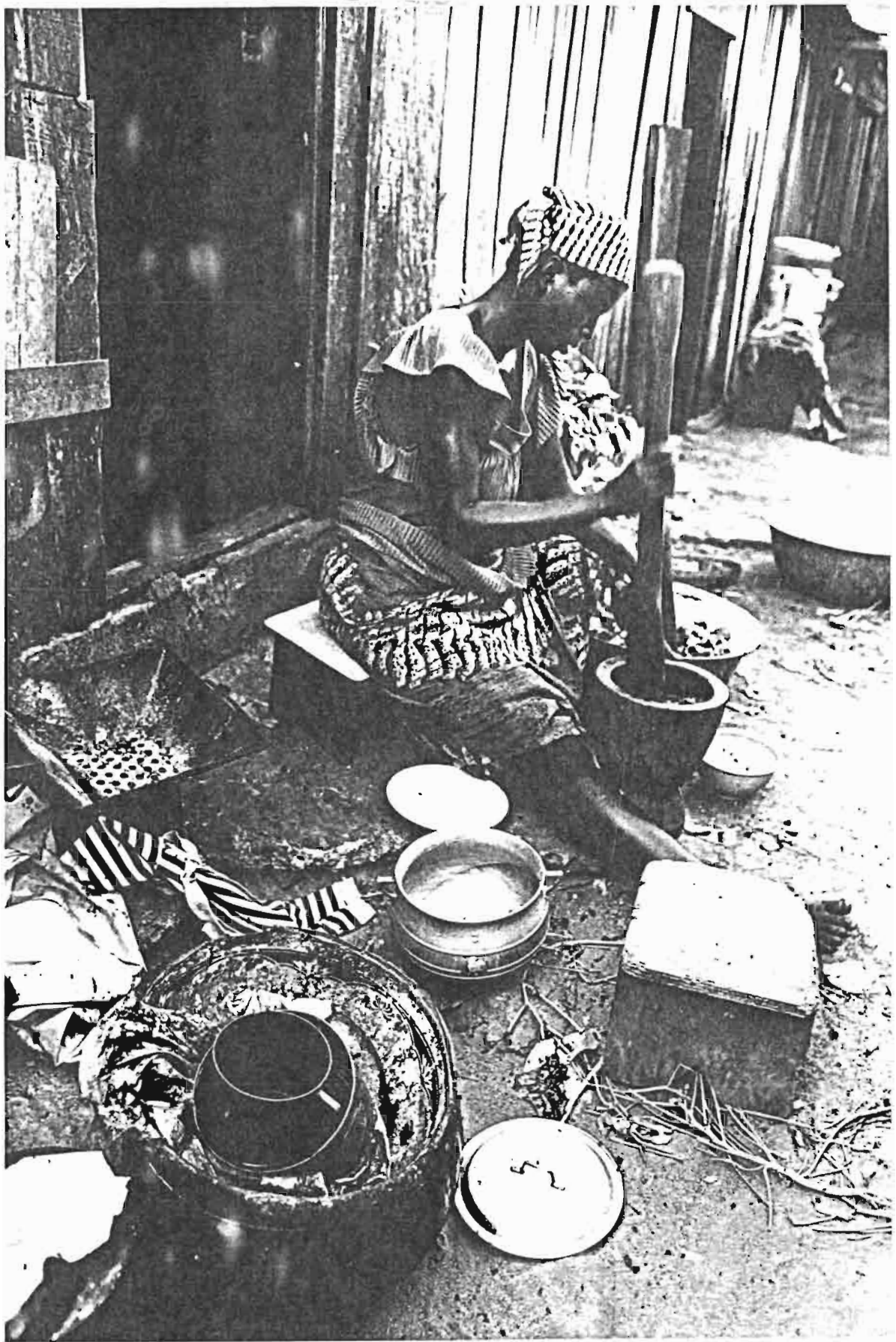
(1) DUBRESSON A : Zones industrielles d'Abidjan : notes et principaux documents de l'enquête sur 250 salariés africains. Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1984, 92 p.



LES DECHARGES, CE SONT AUSSI DES W C PUBLICS



LA CUISINE, UN ABRI SOMMAIRE



EN L'ABSENCE DE CUISINE AMENAGEE, LA COUR C'EST AUSSI LA CUISINE

Tableau n° 6 : LA LOCALISATION DES ELEMENTS DE CONFORT

Localisation	W.C.		DOUCHE		CUISINE	
	Hors de la concession	Dans la concession	Hors de la concession	Dans la concession	Hors de la concession	Dans la concession
Quartiers						
Blenqué	16	6	24	15	-	24
Gobélé	46	16	43	21	-	53
Deux Plateaux	36	13	34	18	2	36
Washington	48	14	52	22	-	49
Dépôt 3-4	2	42	3	49	-	30
IDE Bruno	13	17	20	27	-	20
Vridi Canal	23	26	24	47	2	55
Zimbabwe	14	-	27	26	1	34
TOTAL	198	135	227	225	5	301
%	(59,4)	(40,6)	(50,2)	(49,8)	(2)	(98)
	333		452		306	
	(100 %)		(100 %)		(100 %)	

la maison". C'est à dire devant l'entrée de la chambre.

C'est aussi "devant la maison" que se déroule la journée des femmes quand elles ne sont pas vendeuses de quelque produit au marché.

II.4- La localisation des éléments de confort

La localisation des commodités (cf. tableau n° 6, p. 26), c'est par rapport à la concession et non au logement (cf. supra). Il s'agit de savoir tout simplement si ces dernières sont installées dans l'enceinte de la concession ou au contraire, situées en dehors.

Dans l'ensemble on remarque que les commodités existantes sont installées aussi bien dans l'enceinte des concessions qu'à l'extérieur de celles-ci, sauf la cuisine qui est exclusivement intégrée dans la concession. Néanmoins on rencontre plus de WC externes (59,4 %) qu'internes (40,6 %) ; et il y a presque autant de douchières à l'intérieur (49,8 %) qu'à l'extérieur (50,2 %).

Les WC hors concession sont plus nombreux partout, sauf à Dépôt III-IV. La situation de ce quartier pourrait s'expliquer par le caractère plus élaboré et plus achevé de l'habitat, qui est proche de celui des lotissements réalisés par l'Etat. Elle pourrait provenir de l'exiguité (comme à Washington) du terroir occupé, due elle même à la présence de nombreuses activités. Devrait-on y lire les signes d'une occupation qui s'annoncerait durable, définitive.



W C AU MILIEU DES DECHARGES, A L'EXTERIEUR DE LA CONCESSION

A l'inverse de Dépôt III-IV, tous les WC déclarés dans le quartier Zimbabwe sont situés à l'extérieur des concessions. Le site sablonneux et la faible profondeur de la nappe doivent être à l'origine de cette situation, d'autant que c'est dans ce quartier que les WC sur pilotis sont plus développés-suivi par le quartier ZOE Bruno.

CONCLUSION

L'idée qui se dégage de ce tableau, c'est que les quartiers sont dans un état de dénuement caractérisé, au niveau des infrastructures de base et du confort, malgré la présence de revendeur d'eau potable et de redistributeurs de "courant". Un WC pour 25 à 35 habitants ! Des concessions non dotées de douchières, de cuisines, voilà les conditions de vie dans ces bidonvilles. L'insuffisance de ces éléments d'une part, leur état sommaire là où il existe d'autre part, interdit l'usage même de la notion de confort dans ces quartiers. Au delà des considérations d'ordre quantitatif ou qualitatif, ce tableau est riche de suggestions. Il montre les besoins des populations agglomérées dans ces quartiers précaires, en équipements de base, notamment en eau et électricité. L'existence de circuits de distribution d'eau potable et d'électricité témoigne un certain dynamisme interne, en même temps qu'elle invite à s'interroger sur l'identité des organisateurs et des animateurs de ces circuits. La question des rapports de ces quartiers avec les collectivités publiques, voire même privées, les attitudes des populations face aux politiques officielles en matière d'aménagement urbain ressortent l'une et l'autre à travers ce tableau comme des préoccupations naturelles. Le chercheur doit y apporter des éclairages. Dans cette perspective, il importe d'expliquer l'insuffisance des commodités, leur localisation ainsi que leur état précaire : signe d'un genre de vie ? stratégie spéculative privilégiant les habitations au détriment des commodités ? Revenus faibles des populations

limitant la portée des investissements ? blocages techniques sur des sites accidentés, sablonneux et marécageux, difficiles à maîtriser ? indifférence des populations à l'égard des prolongements du logement ou de l'espace habité en général.. En dehors du chercheur, ces perspectives impliquent aussi et surtout le Maire de par son autorité de décideur et de gestionnaire.

ANNEXES

ANNEXE I

EQUIPEMENTS ET COMMODITES ET LEUR LOCALISATION
ZIMBABWE - PORT BOUT

	W.C.							DOUCHE							CUISINE						
	Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession			
Nombre	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.
1				1	6	3	10	2	20	1		23		46	3	30					33
2				-	2	1	3		2			3		5		1			1		2
3					1		1		1			1		2							
4																					
5																					
TOTAL				1	9	4	14	2	23	1		27		53	3	31			1		35

ANNEXE II

EQUIPEMENTS ET COMMODITES ET LEUR LOCALISATION
VRIDI-CANAL - PORT ROUET

Nombre	W.C.							DOUCHE							CUISINE						
	Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession			
	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.
1	4	20	1	3	16	2	46	7	24	1	-	19	2	45	10	38	1	-	2		51
2					1		1	2	8			2		16		1	1				2
3				1			1	1	3		1			7	1						1
4	1						1		1					1	1	2					3
5																					
TOTAL	5	20	1	4	17	2	49	10	36	1	1	21	2	69	12	41	2		2		57

ANNEXE III

EQUIPEMENTS ET COMMODITES ET LEUR LOCALISATION
ZOE BRUND - KOUNASSI

	W.C.							DOUCHE							CUISINE						
	Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession			
	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.
1	1	12	-		15			1	18	1	-	15		-	5	15	-	-	-	-	20
2					2				7	-		5									
3																					
4																					
	1	12			17	30	1	25	1		20		47	5	15						20

ANNEXE IV

EQUIPEMENTS ET COMMODITES ET LEUR LOCALISATION
WASHINGTON - COCODY

	W.C.						DOUCHE						CUISINE					
	Dans la concession			Hors de la concession			Dans la concession			Hors de la concession			Dans la concession			Hors de la concession		
	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP
1	4	8	9	4	44	2	4	15	2	4	42	5	8	32	3	-		
2							1		7		1							
3																		
4																		
5																		
NP																		
TOTAL	4	8	2	4	42	20	5	15	2	4	43	5	8	32	3			

EQUIPEMENTS ET COMMODITES ET LEUR LOCALISATION
ADJONTE ENRIE - LOCOBY

N°	W.C.						DOUCHE						CUISINE					
	Dans la concession			Hors de la concession			Dans la concession			Hors de la concession			Dans la concession			Hors de la concession		
	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP
1		12		1	27	8	1	16	1	2	24	8	6	26	3		2	
2																		
3																		
TOTAL		12		1	27	8	1	16	1	2	24	8	6	26	3		2	

EQUIPEMENTS ET COMMODITES ET LEUR LOCALISATION
GORELE - COCODY

	W.C.							DOUCHE							CUISINE						
	Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession				Dans la concession			Hors de la concession			
	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	TOT.
1	3	9	4	10	22	13	61	5	9	6	9	22	12	63	15		17	-	-	-	20
2					1		1		1	-			1								
3																					
4																					
5																					
NP																					
TOTAL	3	9	4	10	23	13	62	5	10	6	9	22	12	64	15	28	10				

ANNEXE VII

LES ELEMENTS DE CONFORT - LOCALISATION ET EXPLOITATION
ELENGUE - COCODY

W.C.				DOUCHE				CUISINE							
Dans la concession				Hors de la concession				Dans la concession				Hors de la concession			
INDICATEUR	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP
1	3	1	2	1	13	1	6	7	2	-	23		11	9	4
2					1						1				
3															
TOTAL	3	1	2	1	14	1	6	7	2	-	24		11	9	4

ANNEXE VIII

EQUIPEMENTS ET COMMODITES ET LEUR LOCALISATION
DEPOT III-IV - YOPONGON

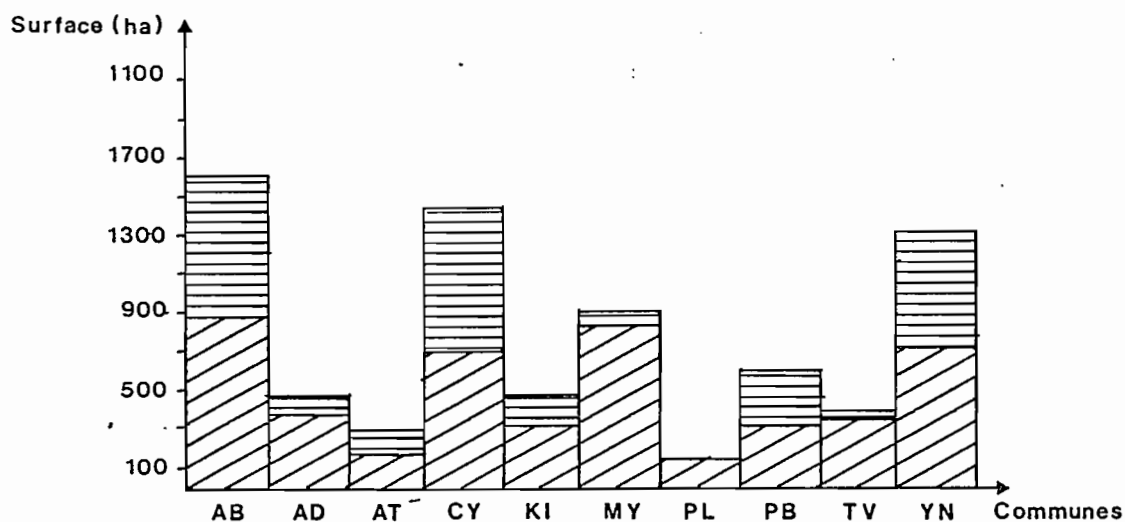
	W.C.						DOUCHE						CUISINE					
	Dans la concession			Hors de la concession			Dans la concession			Hors de la concession			Dans la concession			Hors de la concession		
NOMBRE	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP	Ind.	Com.	NP
1	8	18	16		1	1	17	15	17			2	7	11	11			
2																		
3											1			1				
TOTAL	8	18	16	-	1	1	17	15	17		1	2	7	10	11			

ANNEXE IX

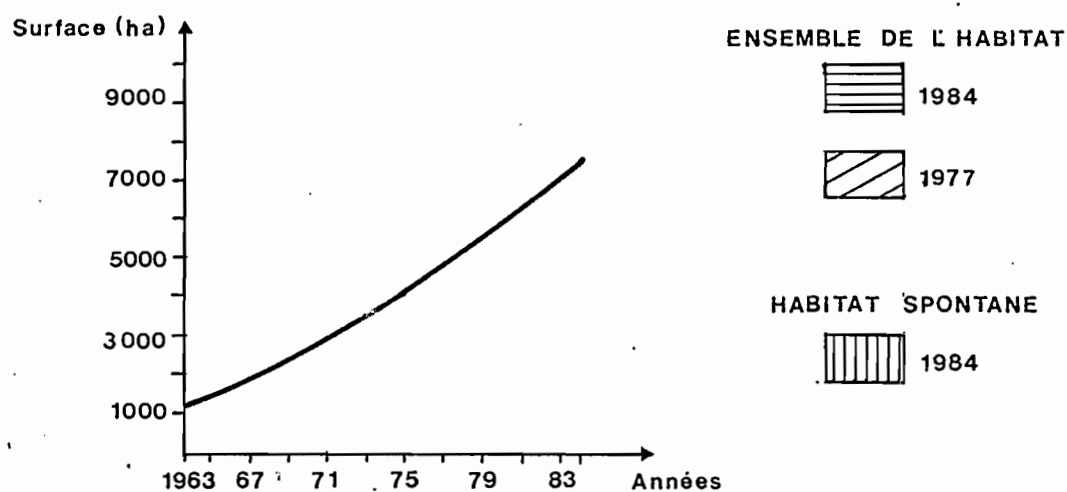
DONNEES DEMOGRAPHIQUES SUR LES HUIT QUARTIERS

	ZIMBABWE	VRIDI-CANAL	ZOE BRUND	WASHINGTON	ADJANE EBRIE	GOBELE	OLENGUE	DEPOI III-IV
Population totale	4 922	14 540	7 743	5 007	6 148	942	1 716	1 462
Nombre de ménages	2 274	5 371	3 139	1 489	1 696	189	521	203
Taille moyenne/ménage	1,91	2,7	2,46	3,36	3,62	4,98	3,29	7,20
Hommes	2384 (48,44 %)	7560 (52 %)	4067 (52,52%)	2806 (56,04 %)	3386 (55,07 %)	495 ()	944 (55,01%)	731 (50 %)
Pop. > 15 ans	3360 (68,26 %)	8859 (60,92%)	4721 (60,97 %)	3143 (62,77 %)	3636 (59,14 %)	487 ()	1052 (61,30 %)	905 (61,90 %)
< 15/ménage	0,68	1,4	1,20	1,36	1,87	2,41	1,49	2,63
Surfaces quartiers (ha)	14,48	70,59	74,49	51,77	149,16	23,05	24,64	94,25
Densité/ha	339,9	205,97	103,94	96,71	41,21	40	69,64	15,51
Nombre de ménages/ha	157	76	42,13	28,76	11,37	8,20	21,14	2,15

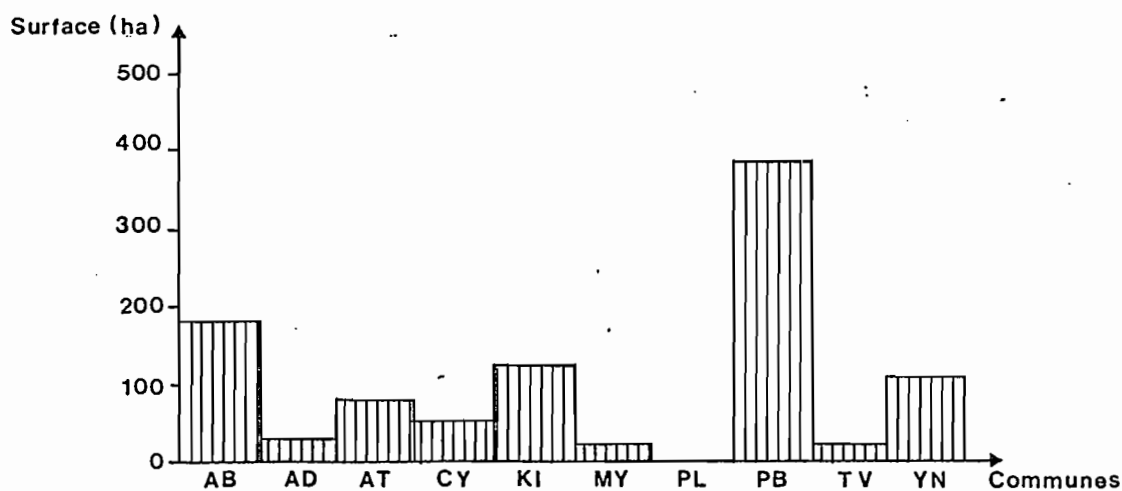
EVOLUTION DES SURFACES OCCUPEES PAR L' HABITAT - 1977 - 1984



L'extension de l'habitat à Abidjan de 1977 à 1984 par commune.

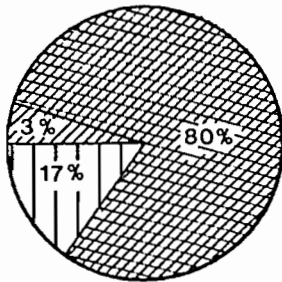


L'extension des zones d'habitat à Abidjan de 1963 à 1984

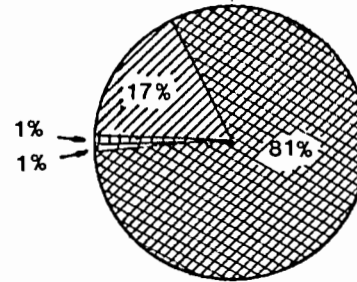


L'habitat spontané à Abidjan en 1984; par commune

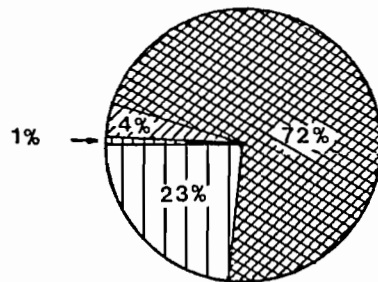
ABOBO



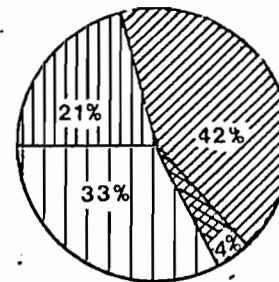
ADJAME



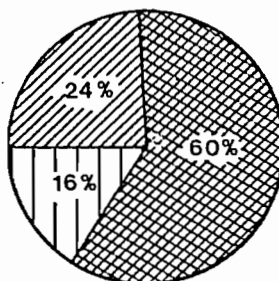
ATTECOUBE



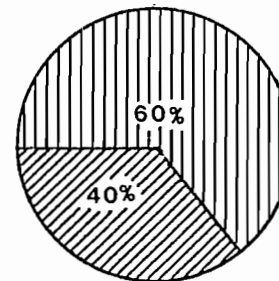
COCODY



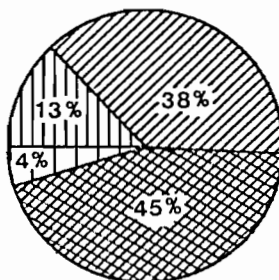
KOU MASSI



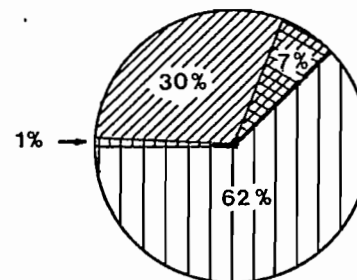
PLATEAU



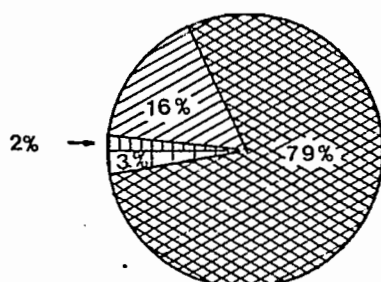
MARCORY



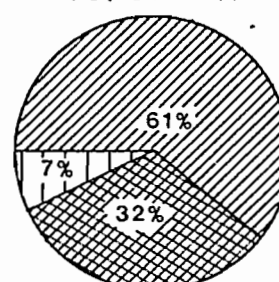
PORT - BOUET



TREICHVILLE



YOPOUGON



LA SITUATION DANS CHAQUE COMMUNE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE Ph., DUBRESSON A., MANOU SAVINA, 1987 : Abidjan "côté cour", ORSTOM - Karthala, 274 P.
- ANTOINE Ph., MANOU SAVINA, 1988 : Les conditions d'habitat en milieu urbain et leur incidence sur la mortalité des jeunes enfants in Enfants et femmes d'Afrique Occidentale et Centrale. UNICEF, Abidjan ; pp. 47-49.
- AURA, 1969 : Abidjan, Plan d'aménagement. Rapport justificatif.
- BAGRE O.B. 1981 : De l'étude des problèmes socio-économiques du bidonville de Gobélé dans la banlieue d'Abidjan. Mémoire de maîtrise, Université d'Abidjan ; 68 p.
- B.C.E.O.M. - B.N.E.T.D., 1974 : Projet de développement urbain à Abidjan. Rapport spécial n° 4, 121 p. ; rapport spécial n° 2.
- B.C.E.T., 1982 : Suivi du PDU 1, relevé de cours, situation en novembre 1982, 125 p.
- BONNASSIEUX A., 1982 : De Dendraka à Vridi-canal, chronique de la précarité à Abidjan. Thèse de doctorat 3e cycle. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 202 p.
- DESTOUCHES P., 1975 : L'habitat à Abidjan. L'exemple d'Adjamé-Cocody. Centre ORSTOM de Petit Bassam 14 P.
- DUBRESSON A., 1984 : Zones industrielles d'Abidjan : notes et principaux documents sur 250 salariés africains, centre ORSTOM de Petit Bassam, 92 p.
- LAQUAIN APRODICIO A., 1984 : Le logement élémentaire, viabilisation et habitat dans les pays en développement, OTTAWA, CRDI, 176 p.
- MAMADOU I., 1987 : Ecologie des poches d'habitat insalubre à Cocody. Mémoire de maîtrise de géographie, IGT, Abidjan, 138 p.

- SAINT-VIL J., 1983 : L'alimentation en eau d'Abidjan. Mémoire et Document de l'IGT 49 p.
- SEMA, 1963-1967 : Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan.
- Rapport n° 4 - L'habitat en 1963 (SEMA, 1965).
- US.A.I.D. PADCO, 1983 : Etude sectorielle de l'habitat en Côte d'Ivoire.
- US.A.I.D. RHUDO, 1985 : Revenus et dépenses des ménages à Abidjan : principaux résultats (enquête MANOU A., N'GUYEN VIET THOUAN) Abidjan 1985.
- YAPI DIAHOU A., 1984 : Origine géo-culturelle et profils socio-économiques de 65 locataires du quartier ZOE Bruno, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 89 p.
- 1985 : De la baraque à la maison en dur : conditions de logement perspectives de résidence et perception de l'espace. Enquête auprès de 100 résidents dans les bidonvilles de la zone industrielle de Koumassi, Centre ORSTOM de Petit Bassam, 27 p.
- 1986 : Dépôt III-IV, conflits et alliances urbaines dans un quartier d'Abidjan in Politique Africaine n° 24, pp 53-67.
- 1987 : Les économiquement faibles dans les quartiers illégaux précaires ; processus d'accès au logement, à la propriété aux équipements et aux services USAID/RHUDO 297 p.